

L'Est Républicain

Mort d'Alexandre : quatre jeunes normands risquent 20 ans de prison

Les quatre lycéens soupçonnés soupçonnés d'avoir exécuté un camarade dans la nuit de lundi à mardi dans une forêt près de Beauvoir-en-Lyons (Seine-Maritime) sont poursuivis pour assassinat. Regardez le témoignage de la mère d'Alexandre.

LE 29/03/2012 À 11:50

MIS À JOUR LE 17/01/2017 À 17:20

16h50. les quatre jeunes suspects poursuivis pour assassinat

Les quatre jeunes interpellés après la mort du jeune Alexandre, 17 ans, sont poursuivis pour «assassinat» et actuellement entendus par le juge qui doit prononcer leur mise en examen, a annoncé jeudi le procureur de la République de Rouen Michel Senthille.

«Il s'agit d'un assassinat, quelque chose qui a été prémédité ... nous avons des aveux et des éléments matériels», a-t-il dit.

Les quatre jeunes, âgés de 15 à 17 ans, sont soupçonnés d'avoir froidement exécuté un camarade de leur âge de deux balles dans la tête, avant de brûler son corps dans la nuit de lundi à mardi dans une forêt près de Beauvoir-en-Lyons (Seine-Maritime).

«Assassinat, c'est à dire homicide volontaire avec préméditation et guet-apens. Dans l'échelle délictuelle des homicides, c'est l'acte le plus important», a poursuivi le procureur, soulignant qu'il s'agissait «d'un fait exceptionnel en matière de mineurs, surtout s'agissant de quatre mineurs et d'une affaire de guet-apens et de préméditation».

Le parquet a requis un mandat de dépôt pour les quatre jeunes «connus localement», mais dont le casier judiciaire était vierge, hormis des affaires qui n'ont pas donné lieu à inscription au casier.

Couverts par «l'excuse de minorité», ils encourent une peine de 20 ans de réclusion criminelle.

dau/frg/lby/bma

Quatre jeunes Normands, âgés de 15 à 17 ans soupçonnés d'avoir froidement exécuté un camarade de leur âge de deux balles dans la tête avant de brûler son corps dans une forêt ont été conduits jeudi matin au palais de justice de Rouen pour être mis en examen, a constaté sur place.

«Ils l'ont attiré dans un véritable guet-apens», dans une forêt près de Beauvoir-en-Lyons (Seine-Maritime), a déclaré le lieutenant-colonel Hugues Jeannin, commandant la Section de recherches de la gendarmerie de Rouen, chargée de l'enquête.

Le corps de leur victime, un adolescent de 17 ans, a été découvert en train de se consumer dans la nuit de lundi à mardi par des agents de l'Office national de la chasse qui effectuaient un comptage animalier.

Interpellés et placés en garde à vue mardi, quelques heures après les faits, ces quatre jeunes ont affirmé avoir décidé de se débarrasser de leur camarade parce qu'ils craignaient qu'il ne les dénonce pour un cambriolage qui se serait déroulé début mars.

Deux balles dans la nuque

Selon les premiers éléments de l'enquête, les jeunes avaient programmé leur «exécution»: ils ont appelé lundi leur future victime à de «multiples reprises» sur son téléphone portable et l'un d'eux est venu le chercher avec un scooter pour le conduire au bord d'une route forestière de la forêt de Lyons où les attendaient les trois autres, selon le lieutenant-colonel Jeannin.

Une fois leur victime arrivée, ils l'auraient alors fait asseoir sur un rondin pour l'abattre de deux balles de pistolet de calibre 5,5 millimètres dans la nuque avant d'asperger son corps d'essence et de le brûler, a précisé Valérie Cadignan, procureur de la République à Dieppe.

«Les deux tirs ont été effectués par des tireurs différents et un seul a été mortel», a-t-elle précisé.

"Piège"

Selon elle, l'acte était «prémédité» depuis plusieurs jours par les auteurs qui ont attiré «dans un piège» leur camarade et se sont ensuite débarrassés de l'arme en la jetant dans une mare.

La découverte sur place du téléphone portable de la victime et d'un morceau de sa carte bancaire a permis aux hommes de la Section de recherches de la gendarmerie de Rouen de l'identifier et de remonter rapidement à son entourage.

Les garçons interpellés, qui habitent le village de La Feuillie (1.100 habitants) ou ses environs, n'avaient pas d'antécédents judiciaires. Ce sont deux fratries de deux frères, âgés à chaque fois de 15 et 17 ans, qui ont fréquenté les mêmes établissements scolaires que leur victime.

Le motif invoqué pour justifier leur geste «reste toutefois à vérifier compte-tenu de la distorsion entre les faits et la motivation», a dit la procureur.

Le butin du cambriolage commis chez des particuliers aurait en effet été dérisoire: quelques bouteilles d'alcool et des consoles de jeux, selon les informations recueillies.

Cellule psychologique

Pascal Legay, le maire de La Feuillie a fait état de son «incompréhension». «De ce que je sais, ces jeunes ne se rendent pas compte de ce qu'ils ont fait», a-t-il dit. «La Feuillie est un village tranquille. On n'arrive pas à comprendre. On tombe le cul par terre», a-t-il dit.

Une cellule psychologique a été mise en place jeudi matin au collège de La Feuillie à l'intention des élèves dont certains ont été «très choqués» par ce drame, selon le maire.

Les jeunes devaient être mis en examen dans la journée de jeudi pour assassinat par un juge du pôle de l'instruction de Rouen. Mineurs, ils encourent pour ces faits une peine de vingt ans de prison et non la réclusion à perpétuité comme dans le cas d'adultes.

- [Lycéen tué en Normandie : le témoignage de la mère d'Alexandre](#)
- [Suspectés d'avoir tué un camarade : 4 jeunes poursuivis pour «assassinat»](#)